

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de l'Île-du-Grand-Calumet tenue le lundi 30 août 2021 à compter de 19h et se déroulant sous la présidence de madame la mairesse suppléante Alice Meilleur Pieschke.

Tel que requis par l'article 153 du Code municipal du Québec, un avis de convocation a été notifié à tous les membres du conseil soit :

Monsieur le Maire Serge Newberry
Madame la conseillère Mona Donnelly
Madame la conseillère Alice Meilleur Pieschke
Monsieur le conseiller Martin Bertrand
Monsieur le conseiller Mario Bérard
Monsieur le conseiller Réjean Meilleur
Monsieur le conseiller Elie James Azola Moankong

Sont présents :

Madame la conseillère Alice Meilleur Pieschke
Monsieur le conseiller Martin Bertrand
Monsieur le conseiller Mario Bérard
Monsieur le conseiller Réjean Meilleur
Monsieur le conseiller Elie James Azola Moankong

Est aussi présente :

Madame Élane Déry, directrice générale

Absences motivées :

Monsieur le Maire Serge Newberry
Madame la conseillère Mona Donnelly

1. Ouverture de la séance

Madame la mairesse suppléante Alice Meilleur Pieschke constate que le quorum est atteint et elle déclare la séance ouverte à 19h42.

2. Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Affectation du surplus – Projet en immobilisation
- 4- Prêt temporaire – Projet TECQ
- 5- Abrogation de la résolution # 2021-08-108
- 6- Programmation TECQ – Changement et affectation du financement supplémentaire
- 7- Questions du public
- 8- Clôture de la séance

2021-08-169

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le conseiller Réjean Meilleur, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Bérard propose et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers

3. Affectation du surplus – Projet en immobilisation

Sujet reporté à une date ultérieure

4. Prêt temporaire – Projet TECQ

2021-08-170

PRÊT TEMPORAIRE – PROJET TECQ

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Île-du-Grand-Calumet a obtenu confirmation du MAMH de l'octroi du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ 2019-2023) au montant de 937 435 \$, payable en versements échelonnés sur les cinq années de la subvention;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est autorisé à dépenser une somme de 937 435 \$ pour les fins des travaux;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur le conseiller Elie James Azola Moankong, appuyé par Monsieur le conseiller Martin Bertrand et résolu à l'unanimité :

QU'aux fins d'acquitter les dépenses en attendant de recevoir les subventions prévues, le conseil autorise Madame Élane Déry, directrice générale à négocier un prêt temporaire avec la Caisse de Desjardins des Rivières du Pontiac pour un montant de 937 435 \$ sur une période de 5 ans;

QUE ce prêt sera remboursé suite à la réception des sommes découlant de la reddition de compte TECQ 2019-2023;

QUE les signataires autorisés pour le prêt temporaire sont Madame Élane Déry, directrice générale et Monsieur Serge Newberry, maire.

Adopté à l'unanimité des conseillers

5. Abrogation de la résolution # 2021-08-108

2021-08-171

ABROGATION DE LA RÉOLUTION # 2021-08-108

CONSIDÉRANT QUE le MAMH a indiqué qu'il manque de informations dans la résolution prise précédemment concernant l'affectation du financement supplémentaire pour la programmation de la TECQ;

PAR CONSÉQUENT, Monsieur le conseiller Réjean Meilleur, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Bérard, propose et il est résolu d'abroger la résolution # 2021-08-108.

Adopté à l'unanimité des conseillers

6. Programmation TECQ – Changement et affectation du financement supplémentaire

2021-08-172

PROGRAMMATION TECQ – CHANGEMENT ET AFFECTATION DU FINANCEMENT SUPPLÉMENTAIRE

CONSIDÉRANT QUE :

- La municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale* dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Monsieur le conseiller Réjean Meilleur, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Bérard, propose et il est résolu que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 3 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 3 ci-jointe reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Adopté à l'unanimité des conseillers

7. Période de questions

Aucune question n'est posée car aucun membre du public n'est présent

8. Clôture de la séance

2021-08-173

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le conseiller Mario Bérard, appuyé par Monsieur le conseiller Réjean Meilleur, propose et il est résolu de clore la présente séance à 19h50.

Je, Serge Newberry, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature et à l'approbation par moi de toutes les résolutions et règlements qu'il contient au sens de l'article 53 du Code municipal.

Serge Newberry, maire

Élaine Déry, directrice générale